



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
RESTREINTE

TD/B/EX(41)/R.1  
20 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Quarante et unième réunion directive  
Genève, 18-20 avril 2007

**DÉSIGNATION ET CLASSEMENT D'ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES AUX FINS DE L'ARTICLE 77  
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL**

**Demande présentée par la Fédération arabe pour la protection des droits  
de propriété intellectuelle (AFPIPR)**

*Note du secrétariat de la CNUCED\**

Résumé

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de la Fédération arabe pour la protection des droits de propriété intellectuelle (AFPIPR) une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.

Sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil du commerce et du développement, l'AFPIPR peut être classée dans la catégorie spéciale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil, afin de pouvoir participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base et à celles de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

Le Conseil voudra peut-être se prononcer sur cette demande à sa quarante et unième réunion directive.

Des informations sur la Fédération arabe pour la protection des droits de propriété intellectuelle figurent en annexe.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

## **Annexe**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA FÉDÉRATION ARABE POUR LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

#### **Historique**

1. La Fédération arabe pour la protection des droits de propriété intellectuelle (AFPIPR) a été formée lors d'une assemblée générale constitutive tenue au Caire le 19 mai 2005, et a ensuite été reconnue par les pays membres de la Ligue des États arabes comme organisation non gouvernementale (ONG) de plein droit.

#### **Buts et objectifs**

2. Le but de l'AFPIPR est de coopérer avec les organisations gouvernementales, publiques et privées de pays arabes à la mise en place de régimes de propriété intellectuelle transparents et non discriminatoires qui respectent les normes internationales et correspondent à la situation économique et sociale, nationale et régionale.

3. L'AFPIPR apporte à ses membres l'appui consultatif et directif nécessaire à l'instauration de conditions nationales et régionales favorables au développement durable et à l'harmonisation des lois nationales relatives aux droits de propriété intellectuelle.

4. En outre, l'AFPIPR s'efforce d'ouvrir la voie à un engagement de la communauté internationale dans les pays arabes dans les domaines de la technologie, de l'innovation et de l'investissement afin de stimuler les économies nationales.

#### **Membres**

5. L'AFPIPR est ouverte aux particuliers et aux organisations de pays membres de la Ligue des États arabes. Elle l'est aussi aux sociétés de négoce et d'investissement, aux organisations sectorielles et universitaires, aux associations professionnelles nationales et régionales, ainsi qu'aux fédérations du commerce, de l'industrie et de l'investissement. Elle comporte plusieurs catégories de membres, à savoir:

- Les membres de plein droit (organisations/professionnels/particuliers);
- Les membres associés;
- Les membres de contrôle;
- Les membres honoraires (fonctionnaires).

6. Les membres de l'AFPIPR proviennent actuellement des pays suivants: Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Soudan et Yémen.

## **Structure**

7. L'Assemblée générale de l'AFPIPR élit le Conseil d'administration, composé de sept membres élus pour un mandat de quatre ans et dirigé par un président. L'Assemblée générale et le Conseil d'administration élisent le président, le vice-président exécutif et le vice-président.

8. Le bureau est actuellement constitué des membres suivants:

- S.E. M. Rashed Mohamed Al Mazrouei (Émirats arabes unis), Président;
- M. Bassem Aslan (Liban), Vice-Président exécutif;
- M. Ali Abdul Rahman (Égypte), Vice-Président.

## **Ressources financières**

9. Les ressources financières de l'organisation proviennent des cotisations et des contributions de ses membres, ainsi que de dons.

## **Relations avec d'autres organisations internationales**

10. L'AFPIPR coopère avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## **Publications**

11. L'AFPIPR publie un bulletin mensuel sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle dans le monde arabe.

## **Liaison**

12. La liaison avec la CNUCED sera assurée par S.E. M. Rashed Mohamed Al Mazrouei, Président de l'AFPIPR et M. Bassem Aslan, Vice-Président exécutif de l'AFPIPR.

## **Adresse du siège social**

7th Floor, 97B, Corniche Elnile  
Le Caire (Égypte)  
Téléphone/télécopieur: +202-458 40 70  
Téléphone portable: +2012 73 96 200

## **Langues de travail**

13. Les langues de travail de l'organisation sont l'anglais et l'arabe.

-----